



**Cabinet**

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Monsieur François Arsenault  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale par intérim  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
2e étage, Bureau 2.50  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom de la députée de Maurice-Richard, Madame Marie Montpetit, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 2 octobre, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Veillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de cabinet,

Anik MONTMINY

p.j.

## Affaires inscrites par les députés de l'opposition (Art. 97 et ss. RAN)

10/15  
R

« Que l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est nécessaire à la lutte aux changements climatiques;

Que l'Assemblée nationale réaffirme l'engagement du Québec de réduire ses GES par rapport aux niveaux de 1990;

Qu'elle rappelle que le Québec a mis sur pied le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);

Qu'elle souligne qu'en 2014, le Québec a lié son système à celui de la Californie dans le cadre de la *Western Climate Initiative*;

Qu'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 25 septembre dernier déclarant l'urgence climatique et demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires afin de « *réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre* »;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande formellement au gouvernement caquiste de ne pas diminuer les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre demandés aux entreprises assujetties au SPEDE. »

Présentée par la députée de Maurice-Richard

Le mercredi 2 octobre 2019